



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 57139

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes de gestion rencontrés par les associations tutélaires en charge des dossiers relevant des « tutelles des majeurs protégés ». En effet, de nombreux « mandats spéciaux » leur étant confiés dans l'urgence par les juges, cela entraîne une charge de travail non rémunérée importante pour ces associations qui ne reçoivent aucune subvention de fonctionnement puisqu'elles ne sont censées exercer que des activités tarifées et contrôlées par l'Etat ; ces difficultés financières amènent ces associations à ne plus pouvoir accepter de nouveaux dossiers « majeurs protégés ». Elle lui demande en conséquence si une mise à plat du système tutélaire est envisagée et si des solutions seront apportées à ces insuffisances manifestes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57139

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 526